

REGLEMENT PARTICULIER

Tournoi du REC Badminton

N° de dossier :

N° d'autorisation :

Généralités

1. Le tournoi se déroule en application des Règlements de la FFBAD, de la LBBA et du présent règlement.
2. Le tournoi se déroule le samedi 24 pour les simples et mixtes finales incluses et le dimanche 25 Mars 2018 pour les doubles.
3. Sur 7 terrains dans le Gymnase du SIUAPS, Avenue Professeur Charles Foulon (puis Allée Etienne Marey) 35000 Rennes.
4. La gestion du tournoi se fait sur le logiciel fédéral BADPLUS.
5. Le juge arbitre du tournoi est Mr Michel Vanlande.
Ses décisions sont sans appel. Le juge arbitre est en droit de disqualifier tout joueur ou joueuse.

Séries et Tableaux

6. La compétition est ouverte aux joueurs licenciés dans un club affilié à la FFBAD.
7. Le classement accepté va de N3 à D9. Chaque tableau sera organisé en séries, dans lesquelles les joueurs seront regroupés en fonction de leur moyenne ou bien de la moyenne de la paire dans les disciplines suivantes : Simple Dame, Simple Homme, Double Mixte, Double Dame et Double Homme.
8. Chaque joueur peut participer à un ou deux tableaux sauf combinaison simple et mixte.
9. Le tournoi se disputera en poule (2 sortant), puis en élimination directe.
10. La confection des tableaux, en partenariat avec le juge arbitre, sera réalisée par Jean-Baptiste Bertrand. Ils se réservent le droit de compléter, regrouper ou modifier les séries en cas de nécessité.

Inscription et liste d'attente

11. La date limite des inscriptions est fixée au mercredi 14 mars, cachet de la poste faisant foi. Tout tableau, dès lors qu'il est complet, pourra être clos avant la date limite des inscriptions.
12. Le tirage au sort sera effectué le 21 mars 2018.
La cote des joueurs prise en compte, afin de les mettre dans les tableaux correspondant à leur série, sera celle du 15 mars.
13. Le contrôle des licences se fera sur POONA et le joueur devra être licencié à la date du tirage au sort.
14. Les inscriptions sont à envoyer à : **Mr Bertrand Jean-Baptiste, 3 rue georges maillols, 35000 RENNES**, et ne seront pas prises en compte sans un règlement par chèque à l'ordre du **REC Badminton**.
15. Les droits d'engagement par participants sont de 10€ pour un tableau et 15€ pour deux tableaux.
16. Le nombre de joueurs pouvant participer à la compétition étant limité, la sélection se fera d'abord suivant classement puis cela se fera suivant l'ordre d'arrivée des inscriptions.
Exemple : un joueur ou une paire D9/P ne sera pas prioritaire par rapport à un joueur/paire D9.
17. Les joueurs inscrits mais non qualifiés selon les critères ci-dessus sont placés sur une liste d'attente, classée par ordre d'arrivée.
18. Les conséquences des erreurs susceptibles d'apparaître dans la composition des tableaux et relevant de feuilles d'engagement mal complétées sont supportées par le club en cause.

Forfaits

19. Tout joueur connaissant son indisponibilité aux dates du tournoi doit en faire part à l'organisateur au plus vite.
20. Après publication des tableaux, un joueur qui ne peut participer pour des raisons de force majeure peut être remplacé, avant le début du tour concerné, dans les conditions mentionnées au RGC à l'article 3.2.5.2.
Le joueur doit alors envoyer, dans les cinq jours suivant la compétition, un justificatif à la

LBBA ainsi qu'une copie à l'organisateur pour que celui-ci puisse procéder au remboursement des frais d'inscription si le motif est légitime.

21. Le remboursement des droits d'inscription sera accordé pour les forfaits annoncés avant la date du tirage au sort ou pour annulation d'un tableau. En cas de forfait après le tirage au sort, ils ne seront pas remboursés sans justificatif.

Durant le tournoi

22. Tout joueur doit présenter à la table de marque dès son arrivée dans la salle et, au plus tard à l'heure de convocation, et ce, chaque jour de la compétition où il est convoqué. En cas de retard, le joueur doit prévenir l'organisateur sous peine d'être déclaré forfait lors de son premier match.
23. Tout joueur désirant s'absenter, quelles qu'en soient la raison et la durée, devra avoir l'accord du juge arbitre et avertir la table de marque sous peine d'être déclaré forfait à l'appel de son match.
24. Une tenue de badminton, conforme à la circulaire fédérale, sera demandée sur les terrains. Toute demande de dérogation doit se faire auprès du juge arbitre muni d'un justificatif écrit.
25. Le volant plume officiel sera le **CARLTON GT1**.
En vente dans la salle et à utiliser en cas de désaccord entre les joueurs.
Ces volants seront à la charge du comité d'organisation pour les finales, à raison d'un nombre de volant de 3 par match.
26. Les matchs pourront être annoncés avec un maximum de 60 minutes d'avance sur l'heure prévu par l'échéancier.
Celui-ci n'étant affiché qu'à titre indicatif. Le comité d'organisation se réservant le droit de prendre toutes les mesures nécessaires afin d'améliorer le bon déroulement du tournoi.
27. Dans le cas où les matchs ne seront pas arbitrés, ils se dérouleront sur le principe de l'auto arbitrage. Un joueur peut à tout moment faire appel au juge arbitre qui désigne un arbitre ou fait office.
28. Le temps de repos entre deux matchs est de 20 minutes minimum, entre le dernier volant du match précédent et le premier du suivant. Il pourra être réduit avec l'accord des intéressés et du juge arbitre.
29. A l'appel de leur match, les joueurs auront le droit à 3 minutes de préparation (test des volants inclus).
30. Les joueurs sont tenus de retirer leur feuille de match auprès de la table de marque et à l'appel de leurs noms et de la restituer à cette même table dûment complétée immédiatement après la fin du match.
31. Tout joueur non présent sur le terrain 5mn après l'appel de son match peut être déclaré forfait par le juge arbitre.
32. Seuls auront accès aux terrains les joueurs appelés à y jouer, les entraîneurs, les officiels techniques et le comité d'organisation.
33. Tout joueur devra se présenter sur le terrain désigné pour son match avec raquettes, nombre suffisant de volants, ainsi que tous les accessoires utiles à son match.
34. Les matchs se dérouleront en deux sets gagnants de 21 points.
35. Tout volant touchant une infrastructure de la salle sera compté let au service et il pourra être rejoué une fois. En cours d'échange, il sera considéré comme faute et ne sera pas rejoué.
36. Le comité d'organisation décline toute responsabilité en cas de vols, pertes, incidents ou accident.
37. Seul un représentant du club est autorisé à déposer une réclamation auprès de la table de marque. Tout autre réclamation est irrecevable.
38. Tout joueur en possession d'une ordonnance médicale indiquant la prise de médicaments dopants pour le sport devra le signaler au juge arbitre avant son match.
39. Droit à l'image, les personnes qui ne souhaitent pas voir leur image utilisée, pourront formuler une demande écrite à la table de marque. Sans cette démarche, ils renoncent à ce droit.
40. Il est interdit de fumer dans la salle.

Spécificités du Tournoi / Remarques particulières

41. Toute inscription au tournoi implique l'acceptation du présent règlement qui sera affiché dans la salle.